

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

## RAPPORT MORAL 2013

### Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>I. Le contexte</b> .....  | 2  |
| <b>II. Les activités</b> .....   | 3  |
| 1. Activités quotidiennes .....  | 3  |
| 1.1. <i>Dossiers des disparus</i> .....  | 3  |
| 1.2. <i>Rassemblements pacifiques des familles de disparus</i> .....   | 4  |
| 1.3. <i>Actions de communication</i> .....   | 5  |
| 2. Actions juridiques .....  | 5  |
| 3. Séminaire : « La lutte contre l'impunité dans les systèmes politiques autoritaires : l'expérience algérienne » .....                      | 6  |
| 4. Formations .....  | 7  |
| 4.1. <i>Formations en droit international des droits de l'Homme</i> .....  | 7  |
| 4.2. <i>Formations en techniques de communication et de plaidoyer</i> .....  | 8  |
| 5. Plaidoyer .....   | 8  |
| 5.1. <i>Participation à la 53<sup>ème</sup> session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)</i> .....        | 8  |
| 5.2. <i>Mission de plaidoyer à Genève</i> .....  | 9  |
| 5.3. <i>Mission de plaidoyer à Alger</i> .....   | 9  |
| 5.4. <i>Participation à la 54<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission Africaine pour les Droits de l'Homme et des Peuples</i> ..... | 10 |
| 5.5. <i>Rencontres diverses</i> .....  | 10 |
| 6. Préservation de la mémoire .....  | 10 |
| 6.1. <i>Développement d'une base de données</i> .....  | 11 |
| 6.2. <i>Réunion de travail sur le recueil de témoignage et prélèvement ADN</i> .....   | 11 |
| 7. Publication du rapport : « Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme : l'illusion du changement » .....                        | 11 |

### **I. Le contexte**

L'année 2013 en Algérie s'est caractérisée par un climat instable et des tensions sociales. La situation économique précaire et le taux élevé du chômage ont amené les syndicalistes, les travailleurs du pré-emploi et les chômeurs à occuper la rue et à exiger une amélioration des conditions de vie, de travail et de libertés individuelles et collectives.

Or, les forces de l'ordre interviennent pour disperser, intimider et arrêter les familles de disparus, les syndicalistes et les militants des droits de l'Homme lors de rassemblements pourtant pacifiques. Les chômeurs au Sud du pays sont également victimes de violences policières et d'arrestations arbitraires.

Des poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre des militants pour « attroupement illégal », « trouble à l'ordre public », « incitation à attroupement non armé », « insulte à agent de l'ordre » etc. Plusieurs événements organisés par la société civile ont été interdits. Ainsi, plusieurs militants des droits de l'Homme, dont des membres de Sos Disparus, ont été empêchés de quitter le territoire pour assister au Forum social mondial à Tunis.

La loi 12-06 relative aux associations signifie toujours une immixtion importante dans l'exercice de la liberté d'association. Elle impose une autorisation préalable à la création d'une association, permettant ainsi un contrôle de ses objectifs et son action. Plusieurs associations n'ont pas réussi à obtenir leur agrément et sont désormais sujet à de lourdes peines. En effet, la loi prévoit des peines qui peuvent aller de trois à six mois de prison et une amende de 100 000 à 300 000 DZD pour les membres et dirigeants de toute association non agréée.

C'est dans ce contexte de dégradation de la situation des droits de l'Homme que le CFDA a consolidé ses activités en faveur des droits de l'Homme et du droit à la vérité et à la justice. Les rangs des familles de disparus ont été élargis par la présence de jeunes militants (Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), Amnesty International ...) qui portent la voix des familles lors des rassemblements et font part de la situation des familles au sein de leurs associations lors de réunions ou de leurs propres activités. Par ailleurs, les relations privilégiées entretenues par le CFDA avec certains journalistes algériens sur la question des disparitions forcées lui permettent de diffuser régulièrement des informations sur le sujet.

## **II. Les activités**

### **1. Activités quotidiennes**

Sos Disparus est désormais présent dans trois villes algériennes. Outre les bureaux d'Alger et Oran, un troisième bureau de Sos Disparus s'est ouvert à Constantine qui pourra bientôt recevoir les familles de disparus de l'Est du pays.

Les bureaux d'Alger et d'Oran poursuivent le travail de soutien juridique et administratif auprès des familles de disparus. Malgré de nombreuses contraintes, l'équipe d'Oran a travaillé tout au long de l'année, à la mise en place du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire. Le centre pourra ouvrir ses portes début 2014.

Entre temps, les rassemblements démontrent la persévérance des familles et les actions de communication permettent de relayer l'information concernant les droits de l'Homme et le droit à la vérité et à la justice en Algérie.

#### *1.1. Dossiers des disparus*

Les bureaux de SOS Disparus continuent d'accueillir les familles et proches de disparus. Le personnel et les avocats assistent les familles dans leurs démarches juridiques. Les avocats ont rédigé des plaintes pour six nouveaux dossiers, dont une demande d'exhumation pour un disparu qui serait, semble-t-il, enterré au cimetière d'El Alia.

## *1.2.Rassemblements pacifiques des familles de disparus*

La mobilisation des familles de disparus est maintenue à Alger grâce aux rassemblements chaque mercredi. Une vingtaine de familles sont très présentes et participent assidument aux rassemblements. A Oran, un rassemblement est organisé chaque premier mercredi du mois. Comme à Alger, une vingtaine de familles sont fortement mobilisées et viennent aux rassemblements avec leurs proches, comme par exemple leurs petits-enfants. Des membres de la section d'Amnesty international d'Oran participent pleinement à ces rassemblements.

En plus des rassemblements hebdomadaires, SOS Disparus et le CFDA ont organisé plusieurs rassemblements pacifiques autour des dates phares, comme notamment le 8 mars, la journée de la femme, le 1er juin, la journée internationale de l'enfant, le 30 août, la journée internationale des disparitions forcées, le 29 septembre, l'anniversaire de la Charte pour la Paix et la réconciliation nationale, et enfin le 10 décembre, la journée internationale des droits de l'Homme.

Le CFDA a organisé plusieurs événements autour de la journée internationale des disparitions. A Paris, le CFDA a organisé deux événements en collaboration avec la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). Une conférence sur les disparitions forcées a eu lieu le 29 août dans les locaux d'Amnesty International et a été suivie le lendemain par une exposition-photo sur la place de Ménilmontant.

A Alger, SOS Disparus a tenu un rassemblement place du 1<sup>er</sup> mai à Alger. La police avait été déployée dans le centre-ville pour empêcher tout rassemblement et avait de nouveau procédé à des arrestations, principalement des hommes et des jeunes. Ceux-ci n'ont été libérés qu'en début d'après-midi sans explication. SOS Disparus avait également organisé conjointement avec la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH) un débat sur la question des disparitions forcées en Algérie.

A Oran, le rassemblement s'est tenu devant la cathédrale et une vingtaine de familles y ont participé. Le cortège s'est dirigé vers la Place des Victoires avant de se rendre au bureau de la LADDH où une exposition de photos avait été organisée pour commémorer cette journée internationale à la mémoire des disparus.

Le 29 septembre, la Coalition des associations des victimes des années 90 (SOS Disparus, CFDA, Djazairouna, Somoud) a organisé un grand rassemblement devant le ministère de la Justice à Alger. Une dizaine de familles d'Oran avaient fait spécialement le déplacement. Alors que le rassemblement se déroulait dans le calme depuis une heure, les forces de l'ordre ont soudainement fait irruption à bord de camions de police et ont arrêté plus de la moitié des

participants. Des femmes et des hommes âgés ont été violentés et embarqués de force au commissariat.

### *1.3. Actions de communication*

- **Sites internet – Page Facebook - Newsletter**

Suite aux multiples attaques de son site internet ([www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)), le CFDA travaille avec un informaticien sur le renouvellement du site. Le bureau d'Oran a contacté les familles pour actualiser les informations dans les dossiers et demander des photos afin d'alimenter le site du Mémorial ([www.memorial-algerie.org](http://www.memorial-algerie.org)).

Le CFDA est de plus en plus actif sur les réseaux sociaux. Le CFDA a atteint plus de 1400 abonnés sur sa page Facebook

Le CFDA diffuse également sa newsletter en trois langues ; le français, l'arabe et l'anglais. Cette newsletter trimestrielle reprend les dernières nouvelles du CFDA, ses activités, rencontres, etc.

- **Communiqués de presse**

Le CFDA n'omet pas de relayer l'information sur ses activités et sur les événements concernant les droits de l'Homme et le droit à la vérité et à la justice. Des communiqués de presse sont régulièrement rédigés et diffusés parmi le large réseau de contacts du CFDA en Algérie aussi bien qu'en Europe et ailleurs.

Ainsi, le CFDA a lancé des communiqués à l'occasion de ses rassemblements, sur les militants et familles de disparus interdits de quitter le territoire pour participer au Forum social mondial, pour dénoncer le harcèlement des militants des droits de l'Homme et des proches de disparus etc.

## 2. Actions juridiques

En 2013, le CFDA a rédigé et déposé deux communications devant le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies pour les disparus Khelifati Youcef et El Boathi Brahim. Une troisième communication a été rédigée pour le disparu Mohamed Millis et sera bientôt déposée au Comité des droits de l'Homme.

Le CFDA a également saisi le rapporteur spécial sur le suivi des communications, Monsieur Yuji Iwasawa concernant les six condamnations de l'Algérie dans des affaires introduites par le CFDA. Dans ces affaires, le Comité avait sommé les autorités algériennes à ouvrir une enquête approfondie et rigoureuse sur les faits, permettant de faire la lumière sur le sort de la victime, libérer la victime si elle est toujours détenue en secret, restituer sa dépouille à sa famille dans l'éventualité que la victime serait décédée, poursuivre, juger et punir les responsables et indemniser la famille de manière appropriée. Les autorités algériennes étaient tenues de publier les constatations et d'informer le Comité dans un délai de 180 jours des

mesures prises. Or, les autorités algériennes n'ont jamais donné suite à ces constatations. Le CFDA a par conséquent demandé au rapporteur spécial de donner un suivi énergique aux communications.

Le CFDA a dû saisir les procédures spéciales par appel urgent à deux occasions. Le CFDA a demandé en mars 2013 l'intervention urgente du Groupe de travail des disparitions forcées, de la rapporteure spéciale pour les défenseurs des droits de l'Homme, du rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifique et de la présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples afin de lever l'interdiction de quitter le territoire imposée au frère de disparu et membre de Sos Disparus, Hacène Ferhati et aux autres militants des droits de l'Homme qui voulaient se rendre au Forum social mondial à Tunis.

Le rapporteur spécial sur le logement convenable, la rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et le président du groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples ont également été saisi par le CFDA suite à l'effondrement d'une maison de la Casbah à Alger.

En janvier 2013, le Groupe de travail des disparitions forcées a envoyé les réponses des autorités algériennes dans environ 60 dossiers qui avaient été déposés par le CFDA. Fin décembre le CFDA a encore reçu trois réponses. Le CFDA a répondu au GTDF en soulignant l'insuffisance des réponses des autorités algériennes et l'absence d'enquêtes sérieuses et approfondies.

### 3. Séminaire : « La lutte contre l'impunité dans les systèmes politiques autoritaires : l'expérience algérienne ».

Le 14 décembre, la Coalition des associations des victimes des années 90 (CFDA, Sos Disparus, Somoud, Djazairouna) a organisé un séminaire sur « La lutte contre l'impunité dans les systèmes politiques autoritaires : l'expérience algérienne ».

Le séminaire s'est tenu sur toute la journée et a réuni une quarantaine de personnes, majoritairement des militants associatifs (Ligue algérienne des droits de l'Homme, RAJ, Amnesty International, RADDH ...), des avocats et juristes qui participent aux formations en droit international du CFDA, et des journalistes.

Après la présentation du cadre général de la lutte contre l'impunité par Madjid Benchikh, ancien Doyen de la faculté de droit d'Alger, les représentants de la Coalition des associations des victimes des années 90 ont pris la parole. Adnane Bouchaib, avocat et président de Somoud, est intervenu sur l'impunité dans le droit algérien. Cherifa Kheddar, présidente de Djazairouna, a présenté le rôle particulier des femmes dans la lutte contre l'impunité en Algérie. Enfin, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a insisté sur l'importance de la coopération au sein du mouvement associatif pour lutter contre l'impunité.

Le séminaire s'est poursuivi par une table ronde sur l'impunité et la justice transitionnelle. Les participants ont activement participé aux débats et ont fait plusieurs propositions pour lutter contre l'impunité et renforcer la visibilité des actions de la Coalition des associations des familles victimes de terrorisme.



#### 4. Formations

En 2013, le CFDA a clôturé un cycle de formations en droit international des droits de l'Homme par une formation en déplacement à Genève.

Le CFDA a ensuite entamé deux nouveaux cycles de formations en droit international des droits de l'Homme et en techniques de communication et de plaidoyer. Chaque cycle sera constitué de six formations de deux jours sur une période de trois ans.

##### *4.1. Formations en droit international des droits de l'Homme*

- **Formation en droit international des droits de l'Homme et mission de plaidoyer à Genève**

La formation qui s'est tenue à Genève du 11 au 13 mars 2013 représente l'aboutissement d'un premier cycle de formations de trois ans. Une dizaine d'avocats membres du Réseau des Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDH) ayant suivis assidûment les formations en droit international des droits de l'Homme, ont pu en bénéficier.

L'objectif de la formation était d'éclairer les participants sur la manière d'appréhender les mécanismes onusiens, et de réviser ce qu'ils ont appris durant ce premier cycle de formations en rencontrant des acteurs clés de la promotion et protection des droits de l'Homme. Elle a aussi amené les participants à s'exercer aux techniques de plaidoyer.

Outre des rencontres avec des acteurs clés au sein du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies (HCDHNU) et avec des ONG partenaires, le groupe a participé à une conférence donnée par Mme. Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies au Palais des Nations et ensuite, à la 22ème session du Comité des droits de l'Homme (CDH) où les participants ont pu assister directement à l'examen d'un pays par ses pairs.

- **Formation en droit international des droits de l'Homme du 20 au 22 juin 2013**

La première formation du nouveau cycle a eu lieu du 20 au 22 juin à Alger. Vingt-quatre participants étaient présents, majoritairement des avocats et des juristes qui travaillent avec des associations algériennes

Le nouveau cycle de formations a été entamé par un débat sur l'engagement des avocats militants avec Maître Ayachi Hammami, un avocat tunisien et militant, membre de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et Maître Noureddine Benissad, président de la LADDH.

Ensuite, les participants sont revenus sur les principaux points étudiés lors des précédentes formations telles que les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme et de la Commission africaine des droits de l'Homme (CADHP), l'examen d'une communication individuelle devant le Comité des droits de l'Homme, le mandat du GTDF ...

Le deuxième jour de la formation, les participants ont poursuivi leur travail sur la communication sur un cas précis de disparition, Mourad Bendjael, qu'ils avaient débuté lors de la formation en octobre 2012.

- **Formation en droit international des droits de l'Homme du 27 au 28 septembre 2013**

Une vingtaine d'avocats et de juristes ont participé à la deuxième formation du nouveau cycle du 27 au 28 septembre ayant pour objectif d'analyser les textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Trois groupes ont été constitués, chacun travaillant sur des articles différents de l'ordonnance n°06-01, portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chaque groupe a rédigé un argumentaire visant à démontrer la non-conformité des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, avec les engagements internationaux de l'Algérie.

#### *4.2. Formations en techniques de communication et de plaidoyer*

Le CFDA a également entamé un nouveau cycle de formations en techniques de communication et de plaidoyer sur une période de trois ans. Deux formateurs se sont engagés à faciliter la totalité des formations du cycle ; Kerim Bouzouita, un professionnel tunisien en communication et Emilie Dromzée, professionnelle en charge des actions de plaidoyer au sein du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

Une longue formation de quatre jours a regroupé deux formations de deux jours et a eu lieu du 7 au 10 novembre 2013 à Alger. Vingt-huit personnes se sont inscrites au nouveau cycle de formations et ont suivi la première formation avec enthousiasme.

Les participants ont appris à définir une stratégie de communication, à établir les résultats attendus, à définir des techniques et stratégies de plaidoyer, à tisser des liens, travailler en réseau et construire un discours. La formation a continué sur la communication événementielle et digitale. Plusieurs groupes ont été constitués et chacun a été amené à monter sa propre campagne de communication.

Les participants ont également travaillé sur le plaidoyer et les institutions européennes. Un quiz sur les personnalités européennes et une simulation du Conseil des ministres a permis aux participants de se familiariser avec les mécanismes de l'Union européenne et de mieux comprendre leur fonctionnement.

### 5. Plaidoyer

#### *5.1. Participation à la 53<sup>ème</sup> session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)*

Une délégation du CFDA composée de 4 personnes, a participé à la 53<sup>ème</sup> session de la CADHP du 9 au 14 avril 2013 à Banjul en Gambie. La délégation a fait plusieurs déclarations sur la situation des droits de l'Homme en Algérie lors des séances publiques devant des commissaires, des représentants des Etats et un parterre d'ONG locales, régionales et internationales.



Les déclarations de la délégation ont suscité la réaction des représentants de l'Etat algérien, qui ont exercé leur droit de réponse pour chaque déclaration.

Par ailleurs, la rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme a, lors de la présentation de son rapport, rappelé qu'un mécanisme spécial devrait être consacré à la thématique des disparitions forcées en Afrique.

La délégation du CFDA a également participé aux événements organisés en marge de la session, tel que l'atelier organisé par Conscience International et Civicus : « *Stratégies pour les acteurs de la société civile* ». De plus, Nassera Dutour était invitée à participer à la table ronde organisée par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, conjointement avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), intitulée « *Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation* ».

### *5.2.Mission de plaidoyer à Genève*

Le CFDA a organisé un side event le 12 septembre 2013 au Palais des nations à Genève en parallèle de la 24ème session du Conseil des droits de l'Homme afin de présenter son rapport « *Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme – L'illusion du changement* » en partenariat de l'OMCT. Mouloud Boumghar a présenté le rapport du CFDA et a rappelé que la levée de l'état d'urgence en 2011 et le plan de réformes mis en place en janvier 2012 ont constitué une régression dans l'exercice des libertés fondamentales. Nassera Dutour et Yacine Zaïd ont ensuite témoigné de la répression dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme, les syndicalistes, les familles de disparus, etc. De la même manière, l'intervention de Marc Schade Poulsen, directeur exécutif du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme a souligné le refus quasi systématique du gouvernement algérien de délivrer des visas aux membres des associations internationales de défense des droits de l'Homme.

Le CFDA a également mené des actions de plaidoyer auprès des représentants des Etats, des rapporteurs spéciaux et des organisations internationales pour que la question des disparitions forcées et de la défense des droits de l'Homme soit intégrée à toute discussion avec le gouvernement algérien, et pour que le statut consultatif auprès de l'ECOSOC soit enfin accordé au CFDA.

### *5.3.Mission de plaidoyer à Alger*

Le 25 septembre, le CFDA et SOS Disparu(e)s accompagnés des membres de la Coalition des associations des années 90 ont mené une mission de plaidoyer à l'Assemblée Parlementaire Nationale (APN). La délégation a rencontré des députés algériens du parti politique, le Front des Forces Socialistes (FFS). L'objectif de cette rencontre était de discuter avec les députés du FFS, de la possibilité de lancer un débat sur les disparus au Parlement.

Les députés présents, dont maître Mostefa Bouchachi, ont écouté attentivement les membres de la délégation. Les mères de disparus ont témoigné et fait part de toutes les démarches effectuées pour découvrir la vérité sur leurs proches de disparus depuis des années, sans succès en raison de l'absence de coopération des autorités et du dispositif de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Les députés ont également posé des questions et ont été émus par les témoignages des mères.

La délégation a demandé aux députés d'interpeler le premier ministre pour la mise en place d'un mécanisme pour l'établissement de la vérité et la justice pour les familles.

La nouvelle loi sur les associations n°12-06 a également été abordée, particulièrement les conditions trop restrictives posées et qui empêchent les associations algériennes et internationales de s'y conformer et de procéder à leur mise en conformité.

#### *5.4.Participation à la 54<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission Africaine pour les Droits de l'Homme et des Peuples*

Lors de cette 54<sup>ème</sup> session ordinaire de la CADHP, la délégation du CFDA a fait plusieurs déclarations dans lesquelles elle a dénoncé les entraves à la liberté d'association et de réunion, la situation socio-économique préoccupante, les discriminations et les violences commises à l'égard des femmes et le traitement de la question des disparus. A cet égard, le CFDA a rappelé que l'Algérie n'a toujours pas ratifié la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et que les autorités posent des conditions rendant impossible toute visite du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU.

Le CFDA a fait plusieurs recommandations adressées à l'Algérie, notamment de ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1999, et de lever la réserve émise sur l'article 15 de la CEDAW qui consacre l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi.

#### *5.5.Rencontres diverses*

Dans le cadre de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie, l'Union européenne avait commencé en 2012 des négociations avec l'Algérie sur un plan d'action de politique de voisinage. Ces négociations se sont poursuivies en 2013 et ont amené l'Union européenne à organiser plusieurs rencontres avec la société civile. Le CFDA a toujours répondu présent à ces rencontres et a mis en avant l'importance d'inclure le droit à la vérité et à la justice dans les négociations. Ainsi, le CFDA a participé à une rencontre avec le Président de la commission européenne, José Manuel Barroso, lors de sa visite en Algérie et avec une délégation de députés du parlement européen.

Le CFDA a également pris l'initiative de prendre rendez-vous auprès des représentants des états européens et de la délégation européenne même. Ainsi, en novembre, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA et Emilie Dromzée, chargée des missions de plaidoyer du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ont rencontré plusieurs ambassadeurs européens afin de leur faire part de la situation préoccupante des droits de l'Homme en Algérie.

Nassera Dutour a également participé à une rencontre avec le premier ministre français, Jean-Marc Ayrault lors de sa visite en Algérie.

## 6. Préservation de la mémoire

En 2013, le CFDA a pu entamer son projet concernant le recueil de témoignages, le prélèvement ADN et l'établissement d'une base de données.

### *6.1. Développement d'une base de données*

Ainsi, le CFDA a contacté l'ONG suisse, Huridocs, spécialisée dans la documentation des violations des droits de l'Homme et le développement des bases de données. Un technicien de Huridocs s'est déplacé en mai au bureau du CFDA à Paris et a réalisé avec l'équipe du CFDA une première maquette d'une base de données sur les dossiers de disparus. Cette base de données centralisée et sécurisée est développée en fonction des besoins du CFDA.

### *6.2. Réunion de travail sur le recueil de témoignage et prélèvement ADN*

Une autre réunion de travail a été organisée le 13 novembre à Alger avec des représentants de l'ONG argentine l'Equipe argentine d'Anthropologie médico-légale (EAAF) et l'ONG péruvienne l'Equipe péruvienne d'Anthropologie médico-légale (EPAF).

Des médecins, infirmiers, psychologues et autres professionnels de la santé, proches du CFDA et de Sos Disparus sont venus de différentes wilayas à Alger pour participer à cette réunion de travail afin de définir les objectifs et les prochaines étapes du projet.

Lors de la réunion, Franco Mora, représentant l'organisation péruvienne EPAF et Silvana Turner représentant l'EAAF ont exposé les missions et les activités de leurs organisations. Les deux organisations ont souligné avoir mis en œuvre des projets dans différents pays et différents contextes. Leur expérience permettra d'adapter la réalisation du projet au contexte particulier de l'Algérie.

Les participants sont ensuite revenus sur leurs expériences en Algérie en mettant en avant les succès et les difficultés auxquels ils ont été confrontés.

Suite à cet échange, les participants ont défini les prochaines étapes du projet. Une équipe sera constituée souhaitant s'engager pour le recueil de témoignages et le prélèvement ADN. EAAF et EPAF faciliteront ensuite des formations sur les techniques d'entretiens, le prélèvement ADN et l'utilisation de la base de données.

## 7. Publication du rapport : « Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme : l'illusion du changement »

Un groupe de rédaction au sein du CFDA a mené des recherches sur les violations des droits de l'Homme en Algérie. Le groupe s'est entretenu avec des familles de disparus, des associations algériennes, des défenseurs des droits de l'Homme, des syndicats autonomes ... Plusieurs réunions informelles ont eu lieu avec des membres de la société civile afin d'obtenir des informations sur les violations commises.

Le rapport intitulé « *Le régime algérien à l'épreuve des droits l'Homme : l'illusion du changement* » a été publié en avril 2013, soit après plus d'un an de recherches et de rencontres avec la société civile algérienne. Il traite de la levée formelle de l'état d'urgence,

de la situation socio-économique en Algérie (santé, emploi, logement, immigration clandestine), de la liberté d'information, de la liberté d'association, des droits des femmes, de l'absence d'indépendance de la justice et de la question des disparitions forcées et le droit à la vérité et à la justice.

Le rapport a été présenté lors d'une conférence de presse au siège d'Amnesty International à Paris. La conférence a réuni une cinquantaine de personnes, dont une dizaine de journalistes. Au total, une vingtaine d'articles ont été publiés sur Internet et dans la presse écrite sur le rapport et la conférence de presse. Deux articles ont même été publiés dans la presse allemande sur le sujet.